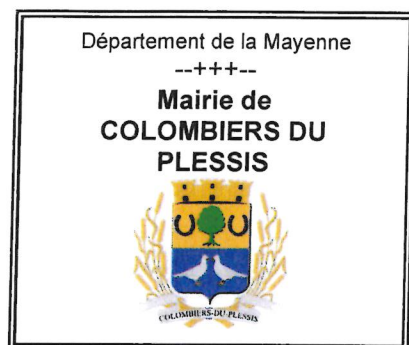




PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU LUNDI 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, sur convocation en date du 16 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith DIVARET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Étaient Présents : MM DIVARET Edith, LEBEURRIER Jacky, ERNAULT Jean-Louis, GUESDON Aurélie, GRELLIER Aurélien, ROUGERIE Emmanuelle, BOISSEL Joël, AMYS Philippe, RUBLIER Patrick.

Était absente excusée : Madame Laurence MONGODIN

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle ROUGERIE

Les procès-verbaux des réunions du 7 avril et du 19 mai 2025 ont été approuvés à l'unanimité.

+++++

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de St Denis :
 - Résultats de l'analyse des offres de prix.
- ✓ Transfert de la compétence DT/DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) à Territoire d'énergie Mayenne.
- ✓ Ecole Publique de Gorron : participation aux frais de fonctionnement.
- ✓ Nouvelle proposition de vente de la propriété située au 8, Place de l'église.
- ✓ Liquidation judiciaire du bar restaurant Ô Village.
- ✓ Questions diverses.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ST DENIS : RESULTATS DE L'OUVERTURE DES PLIS DE L'APPEL D'OFFRES (D2025-05-01)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement de la route de St Denis. Trois entreprises ont remis une offre.

L'analyse et le jugement des offres ont été effectués dans les conditions prévues au règlement de consultation, tel que repris ci-dessous, par le maître d'œuvre « L'Atelier du Marais » :

Critères de jugement des offres (note finale sur 100)

- Critère N°1 : prix des prestations : noté sur 60 points
- Critère N°2 : valeur technique des prestations (mémoire justificatif) : noté sur 40 points

Entreprises	PRIX			VALEUR TECHNIQUE		TOTAL	Rang
	Montant € HT	% estim	Points /60	Points /40			
LA TP	142 109,90 €	2,96%	54,7	29,0	83,7		2
PIGEON TP	158 026,49 €	14,51%	42,9	40,0	82,9		3
STPO	134 996,10 €	-2,18%	60,0	36,0	96,0		1
Estimation	138 000,00 €						

A l'issue de l'analyse des offres et au vue des critères d'attribution, le maître d'œuvre propose de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir :

L'entreprise STPO de LAVAL pour un montant de **134 996.10 € HT** soit **161 995.32 € TTC.**

La durée des travaux est estimée à 10 semaines et devraient débuter début septembre.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise STPO de Laval, jugée économiquement la plus avantageuse dans le cadre de la consultation lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route de St Denis.
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DT/DICT A TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE (D2025-05-02)

Madame le Maire expose que :

Dans le cadre de ses statuts Territoire d'énergie Mayenne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil municipal n°2009-03-12 en date du 26 mars 2009, les volets investissement et maintenance de la compétence éclairage public ont été transférés au syndicat TEM.

Pour donner suite à cette présentation du contexte et dans la continuité de cette opération, Madame le Maire propose au Conseil municipal de transférer à Territoire d'énergie Mayenne la compétence liée de géoréférencement des réseaux et des réponses au DT-DICT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **DECIDE** de transférer à Territoire d'Énergie Mayenne la compétence liée de géoréférencement des réseaux et des réponses au DT-DICT (Déclaration Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) à Territoire d'Énergie Mayenne.
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Au titre de la mission DT/DICT, TE53 estime le linéaire du réseau souterrain d'éclairage public non géoréférencé à 2 716 mètres linéaires. La participation communale associée à cette mission est de 2 € TTC par mètre linéaire. (soit 5 500 €) ce coût sera affiné en fonction du linéaire réel géoréférencé.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE GORRON (D2025-05-03)

Vu l'article L212-8 du Code de l'Education Nationale, précisant que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Vu la demande de Monsieur le Maire de GORRON relative à la participation de la commune aux frais de scolarité des élèves de COLOMBIERS DU PLESSIS, à l'école primaire et maternelle publique ;

Vu la circulaire du 06/04/2024 fixant le coût de fonctionnement moyen par élève des écoles publiques du département ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✚ **DECIDE** de verser à la commune de GORRON, une participation pour frais de scolarité des enfants résidants à COLOMBIERS DU PLESSIS et scolarisés à l'école publique de Gorron, d'un montant de :
 - 1°) **467 €** par élève pour les classes élémentaires
 - 2°) **1 695 €** par élève pour les classes maternelles

ACQUISITION DE LA PROPRIETE 8 PLACE DE L'EGLISE (D2025-05-04)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les propriétaires du bien immobilier situé **8, Place de l'Église**, cadastré section **A n°1048**, d'une superficie de **300 m²**, se déclarent ouverts à une nouvelle proposition de prix de la part de la commune.

Elle rappelle qu'une première proposition d'achat formulée par la commune lors de la séance du 4 mars 2024, à hauteur de **8 500 €**, avait été refusée par les propriétaires, ceux-ci en demandaient 12 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **DECIDE** de maintenir sa proposition d'acquisition du bien situé 8, Place de l'Église, pour un montant de **8 500 €** ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à formuler cette offre auprès des propriétaires concernés ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

AUTORISATION D'ACQUISITION DE BIENS MOBILIERS LORS DE LA VENTE AUX ENCHERES DU BAR RESTAURANT O VILLAGE (D2025-05-05)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des biens mobiliers appartenant au bar restaurant Ô Village vont être mis en vente aux enchères publiques le 1^{er} juillet prochain, par Maître BLOUET, commissaire-priseur.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour participer à la vente aux enchères et acquérir les éléments suivants : (dans la limite des estimations mentionnées) :

- La porte persienne sera mise à prix 1 000 € T.T.C., plus frais légaux 14,28 %
- Le petit meuble-bar sera mis à prix 1 200 € T.T.C., plus frais légaux 14,28 %
- Le téléviseur mural sera mis à prix à 500 € T.T.C, plus frais légaux 14.28 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **AUTORISE** l'acquisition de deux biens issus du bar restaurant, à savoir :
 - La porte persienne au prix 1 000 € T.T.C.,
 - Le petit meuble-bar au prix 1 200 € T.T.C.,

En revanche, le conseil municipal ne souhaite pas acquérir le téléviseur.

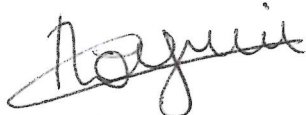
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

La recherche d'un nouvel exploitant sera étudiée lorsque les locaux seront disponibles et les clés restituées.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Propriété située au 4, Route de St Denis : Quelques travaux ont été réalisés :
 - Réalisation d'une clôture
 - Dégazage des 2 cuves enterrées (Leblanc Environnement : 4 078.59 € TTC)
- ✓ Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.
- ✓ Mme Bourdon Ghislaine (CDP TAXI) cessera son activité le 15/07/2025.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 8 septembre 2025.

Le secrétaire



Emmanuelle ROUGERIE

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h00
Le Maire,



Edith DIVARET